

# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 8 Rabia (1) 1448  
21 Août 2026

N° 104

42<sup>ème</sup> année

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

## Sommaire

|                                                   |      |
|---------------------------------------------------|------|
| <b>Constitution de Sociétés</b>                   |      |
| Sociétés communautaires.....                      | 2686 |
| <b>Gestion de Sociétés</b>                        |      |
| Homologation de résolutions .....                 | 2686 |
| <b>Fonds de Commerce</b>                          |      |
| Vente et location de fonds de commerce.....       | 2688 |
| <b>Associations, Partis, Syndicats et Syndics</b> |      |
| Constitutions .....                               | 2692 |
| Homologation de résolutions .....                 | 2694 |
| <b>Actes Judiciaires</b>                          |      |
| Ventes aux enchères publiques .....               | 2694 |
| Avis aux créanciers.....                          | 2698 |
| <b>Convocations</b>                               |      |
| Sociétés anonymes .....                           | 2699 |
| Sociétés à responsabilité limitée .....           | 2701 |
| <b>Divers</b>                                     |      |
| Avis au public.....                               | 2701 |

# CONSTITUTION DE SOCIETES

## Sociétés communautaires

### Avis au public

Date : 08/04/2026

N° de la demande : 178/2026

Dénomination sociale : Société communautaire locale Al Wafa

Catégorie : Locale

Capital social souscriptible : 5000,000 DTN

Adresse du siège social : Cité El hajara

Objet social : Fabrication de plastique

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 14/02/2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 50

Valeur nominale de chaque part : 100 DTN

Etablissement bancaire (Agence régionale d'établissement bancaire) : Attijari Banque - Kairouan Médina.

Période de souscription : Du 12/09/2026 au 20/09/2026

Avantages prévus par les statuts types : Oui

Acceptation des conditions de participation aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Oui

Acceptation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : selon le texte de la convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Bayrem ben Mohamed : Délégation Hbira, Gouvernorat Mahdia, Adresse Cité El Hajara

Wafa hajri : Délégation Hbira, Gouvernorat Mahdia, Adresse Cité El Hajara

Amal ben mohamed : Délégation Hbira, Gouvernorat Mahdia, Adresse Regaiga.

2026S01137SODB1

## GESTION DE SOCIETES

### Homologation de résolutions

#### SOCIETES ANONYMES

##### Augmentation du capital

**SOCIETE MEUNIERE TUNISIENNE "SMT"**

**Société Anonyme**

**Au Capital de 29 029 473,900 Dinars**

**Siège Social : Zone Industrielle Bir El Kassâa - Ben Arous**

**Identifiant Unique : 0002540 J**

Après avoir réduit le capital social à 20042838,900 Dinars, l'assemblée générale extraordinaire (AGE) de la Société Meunière Tunisienne tenue le 22/12/2025 a décidé d'augmenter ledit capital de la somme de 8 986 635 Dinars, s'élevant ainsi le capital social de 20 042 838,900 Dinars à 29 029 473,900 Dinars.

Ainsi qu'il résulte du procès-verbal de la dite AGE du 22/12/2025 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, le 25/12/2025 sous le n°25504621 Quittance n°9814, de la Déclaration de Souscription et de Versement (DSV), de la liste des souscripteurs (LS) et du certificat du conseil d'administration (CCA), enregistrés tous à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 07/05/2026, la «DSV» sous le numéro d'enregistrement 26801677

Quittances n°4008 et 4009, la «LS» sous le numéro d'enregistrement 26801676 Quittance n°4007 et le «CCA» sous le numéro d'enregistrement 26801678 Quittance n°4011.

DEPOT :

Un exemplaire de chaque acte ci-haut cité a été déposé au registre national des entreprises (RNE) à Ben Arous le 12/05/2026.

2026R02469SANB2

### RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

**SOCIETE POLY-SIEGES**

**SOCIETE ANONYME**

**AU CAPITAL DE 1 111 500 DINARS**

**SIEGE SOCIAL : ROUTE DE TUNIS - KM 11 SOUSSE**

**IDENTIFIANT UNIQUE : 0010452G**

**MF : 0010452 GAM 000**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 Juin 2026, enregistré à la recette des finances à Akouda le 03 Juillet 2026 sous le N° 26701398 quittance N°M029826, les actionnaires ont décidé à l'unanimité de renouveler le mandat des membres du conseil d'administration actuel :

- Mme Awatef Maarouf ;

- Mr Raouf Maarouf ;

- Mr Faouzi Maarouf ;

- Mme Sarra Maarouf ;

- Mme Feriel Maarouf.

Et ce pour une durée de trois (03) années, soit les exercices 2026, 2027 et 2028, expirant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

Et en vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 Juin 2026, enregistré à la recette des finances à Akouda le 07 Juillet 2026 sous le N°26701422, quittance

N°M030136, les membres du conseil d'administration ont décidé à l'unanimité le renouvellement du mandat de Mme Awatef Maarouf, en qualité de Président Directeur Général de la société pour une durée de trois (03) années, soit les exercices 2026, 2027 et 2028, expirant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

2026S01141SANB2

---

**SOCIETE TUNISIENNE DE L'INDUSTRIE DU BOIS STIB**

**S.A. au capital de D.820.000**

**Siège Social : Rue 8612 La Charguia Tunis C/O CNT**

**Identifiant unique : 0002383P**

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2025 réunie le 19 Juin 2026, enregistré à la recette des finances Charguia à Tunis le 02 Juillet 2026, quittance n°M082217, enregistrement n°26708883, dont un exemplaire a été déposé au centre national du Registre National des Entreprises le 27/07/2026, l'Assemblée a décidé ce qui suit :

- La nomination de Monsieur Raouf GHORBEL, membre de l'Ordre des Experts Comptables, comme commissaire aux comptes de la société pour les trois prochains exercices 2026, 2027 et 2028.

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

- La nomination en qualité d'administrateurs pour les trois prochains exercices les personnes physiques et morales suivantes :

Monsieur Mohsen SELLAMI

Comptoir National Tunisien représenté par Monsieur Khaled SELLAMI.

Monsieur Mondher SELLAMI

Monsieur Jaouda SELLAMI

Et suivant procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 19 Juin 2026, enregistré à la recette la recette des finances Charguia à Tunis le 13 Juillet 2026,

quittance n°M085514, enregistrement n°26809391, dont un exemplaire a été déposé au centre national du Registre National des Entreprises le 27/07/2026, il a été décidé de nommer :

- Monsieur Mohsen SELLAMI, président Directeur Général

- Monsieur Khaled SELLAMI, Directeur général Adjoint.

Le conseil donne au président directeur général et au directeur général Adjoint les pouvoirs les plus étendus pour l'administration de la société.

2026X01054SANB2

---

**SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**LIQUIDATION**

**Société «TUNISIE MARBRE» SARL**

**MF : 012578 E**

**Siège social : Z.I Borj Cedria, Bir El Bey, Tunis**

**C.A : 240.000,000 dinars tunisiens**

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13/01/2026, enregistré à la Recette des Finances de Hammam Chott sous le n°26500534, quittance n°012183M, et dont un exemplaire a été déposé auprès du RNE le 11/07/2026, sous le n° de la MF, il a été décidé ce qui suit :

- Dissolution de la société «TUNISIE MARBRE», M.F n°012578 E, dont le siège social est sis à Z.I Borj Cedria, Bir El Bey, Tunis

- Nomination de Monsieur Faysal El Majri en qualité de liquidateur.

- Les créanciers sont tenus de produire leurs justificatifs de créance dans un délai maximum d'un mois à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT).

2026R02486SRLB2

**DISSOLUTION ANTICIPEE ET MISE EN LIQUIDATION**

**Dénomination sociale : TMM INTERNATIONAL**

**Forme juridique : Société à Responsabilité Limitée (SARL)**

**Capital social : 10.000 Dinars Tunisiens**

**Siège social : Cité ESSAADA ZI Sidi Thabet 2020 Ariana**

**Matricule Fiscal (MF) : 1140790DAM000**

**Registre de Commerce (N° Analytique) : 244878**

**N° d'identification en douane : 844077D**

**N° d'affiliation à la CNSS : 29136372**

**Situation de résidence : NON RESIDENT**

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale en date du 04 Août 2026, enregistré à la Recette des Finances de Sidi Thabet le 05 Août 2026 sous le numéro de quittance M013795. Enregistrement N°26800958,

Et attendu que ce procès-verbal a été déposé au Centre Régional du Registre National des Entreprises (RNE) d'Ariana en date du 18/03/2010, il a été décidé ce qui suit :

1- La dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation légale à compter du 04 Août 2026

2- La nomination de Monsieur ROBERTO TOSONI en qualité de liquidateur de la société, avec les pouvoirs les plus étendus pour la représenter, accomplir les formalités de clôture, recouvrer les créances et apurer le passif.

3- Mandat est donné au liquidateur susnommé pour accomplir toutes les démarches administratives et légales auprès des autorités douanières compétentes, afin de procéder à la liquidation des régimes économiques douaniers sous le numéro d'identification en douane 844077D, l'apurement des entrepôts suspensifs, la régularisation des équipements et matières premières importés en

franchise, et l'obtention du quitus douanier (mainlevée), ainsi que la régularisation de la situation de la société auprès des services fiscaux et de la CNSS.

4- Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social; Cité ESSAADA Z.I Sidi Thabet 2020 Ariana, lieu où la correspondance doit être adressée et où les actes et documents relatifs à la liquidation doivent être notifiés.

2026402942SRLB2

---

## **SOCIETES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE**

### **Augmentation de capital**

**Société Belhaj Ali Aziza de Construction**

**Société SURL**

**Rue Mohamed Karoui, 8011 Dar Chaabane El Fehri, Nabeul**

**1666644N/A/M/000**

**Capital : 5 000 DT**

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale ordinaire du 08/04/2026, enregistrer à la recette des finances dar Chabanne le 23/4/2026 sous N°26501140 quittance N°M02764 déposées au Registre National des Entreprises sous le numéro 202656993 en date du 14/05/2026 : Il a été décidé d'augmenter le capital de la société en numéraire d'un montant de 20 000 000 DT, pour le porter à 25 000 000 DT.

2026R02478SRUB2

---

## **AUTRES SOCIETES**

### **Clôture de la liquidation de la Société CAICB**

**Matricule Fiscal : 442442FAM000**

**Etude de la liquidatrice Mme Samia Sallami**

**Imm Al Intilaka 3, 1er étage - Sfax**

Suite à l'ouverture des procédures de liquidation, publiée au n°122 du JORT, en date du 11/10/2000 page

3177, ces procédures ont été clôturées par PV de l'AGE du 13/01/2012, enregistré à la recette de Sfax le 27/01/2012 sous le n°12100466.

2026X01171SODB2

---

## **FONDS DE COMMERCE**

### **Ventes de fonds de commerce**

#### **Avis**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi en date du 05/08/2026, enregistré à la recette des finances le 05/08/2026 sous la quittance n°M070480, M. El Hedi ben El Mizouni Dwani, titulaire de la carte d'identité nationale n°01918148, demeurant à Douainia, Messioua El Ala, Kairouan a vendu au profit de Mr Sofien ben El Hédi Diwani, titulaire de la carte d'identité nationale n°07695899, demeurant à Messioua, El Ala, Kairouan l'intégralité du fonds de commerce situé à l'avenue Abi Zamaa El Balaoui, Houmet Sidi Bouraoui, Kairouan ayant pour activité la vente de vêtements d'occasion (friperie).

Cet avis est publié dans les journaux Le Quotidien et Achourouk en date du 11/08/2026.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT).

2026R02467FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé en date du 03/8/2026 écrit par maître kais saidi avocat à la cour de cassation dont le cabinet situé à l'avenue Habib Bourguiba Colisée chaoichi Béja propriétaire de l'identification fiscale n°993418/v, enregistré à la recette

des finances de Béja 03/8/2026 sous le n°26205670 quittance n°M045445 et a été publié dans le journal Le Quotidien le 13/8/2026 Madame Monia saidi au nom de son époux Mohamed ben ettaieb siguen a vendu à Tarek ben Amara guenichi le fonds de commerce de tout commerce dans le local commercial sis à l'avenue de France Béja.

Toutes oppositions doivent être adressées dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au JORT entre les mains de Maître Kais Saidi à son adresse Avenue Habib Bourguiba Béja.

2026R02472AFCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé en date du 30/6/2026 écrit par maître kais saidi avocat à la cour de cassation dont le cabinet situé à l'avenue Habib Bourguiba Colisée chaoichi Béja propriétaire de l'identification fiscale n°993418/v, enregistré à la recette des finances de Béja, le 01/7/2026 sous le n°26204878 quittance n°M039695 et a été publié dans le journal Le Quotidien le 15/8/2026 Monsieur Rachid ben Ali Ghanmi a vendu à Hassan ben Mohamed el Hadi guesmi le fonds de commerce de tout commerce dans le local commercial sis à la rue de Koweït ksar bardo Béja. Toutes oppositions doivent être adressées dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au JORT entre les mains de Maître Kais Saidi à son adresse Avenue Habib Bourguiba Béja.

2026R02473FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé daté du 03-08-2026 enregistré à la recette des finances Bouargoub, le 05-08-2026 quittance n°M025193 enregistrement n°26200975, Mme karima taib, titulaire de la C.I.N 06461696 a vendu à la Société Khaoula Mhadhbi de Service Société en constitution sa

gérante légale Mme Khaoula Mhadhbi titulaire de la C.I.N n°14413838 l'ensemble du fonds de commerce constitué sur le local sis à la route principale Numéro 11 Bouargoub, avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions légales seront reçues à l'adresse du local suscitée.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Essahafa le 12-08-2026.

2026R02474FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce établi en date du 13/07/2026, enregistré à la recette des finances de Hammam-Lif le 07/08/2026, sous le reçu n°M048182 et le numéro d'enregistrement 26201602, Madame Alina Cristina Bent Waclaw Winiak, agissant en son nom propre ainsi qu'au nom de son fils Mr Sabri Ben Chaker Bramli et de Mr Malek Ben Chaker Bramli, a vendu à la société J.E.F. Jewellery, représentée par son gérant Mr Anis Ben Sadek Bouabid, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au local n°B23, au rez-de-chaussée de l'immeuble Forum, situé au n°12, avenue Habib Bourguiba, Hammam-Lif, Ben Arous, destiné à la vente et à la fabrication de bijoux et joaillerie.

Les oppositions seront reçues auprès de l'acquéreur, à l'adresse du fonds de commerce, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 20/08/2026.

2026R02475FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 08/07/2026 enregistré à la recette des finances de Menzel temime le 04/08/2026 sous n° 26200981 quittance n°M028669. Mme

Hayet benbaya, c.i.n n°06337458 a vendu à Mme Menel el ksouri CIN 06395312 le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux, situé à l'Av Habib Bourguiba Menzel temime exploiter à la vente de pizza et sandwich. Toute opposition peut être adressée à la vendeuse à l'adresse béni Ayache Grombalia, dans les délais légaux. Publier au journal la Presse le 13/08/2026.

2026R02476FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 06/08/2026 enregistré à la recette des finances rue Boulbaba el-Mrabet Gabès le 06/08/2026 sous le n°26206938 et de quittance n°M050864, Zina Fendouli titulaire de la cin n°03289319 a vendu à Amel Hfidhi titulaire de la cin n°13200478 la totalité d'un fonds de commerce sis à la rue de Belgacem Bezmi Bab Bhar Gabès 6000 réservé à la restauration traditionnelle et sandwicherie.

Toutes les oppositions seront signifiées entre les mains de l'acheteuse à son domicile élu à la rue de Belgacem Bezmi Bab Bhar Gabès dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et Le Quotidien le 09/08/2026.

2026R02477FCCC2

---

#### **AVIS**

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances de Hammamet le 17/8/2026 quittance n°M117855 enregistrement n°26205058, Mr Abdelfateh Salhi CIN n°06300900 a vendu à M Maissa Jlali CIN n°09838693 la totalité du Fonds de Commerce exploité dans la vente de produit bureautique et informatique Av Habib Bourguiba Hammamet avec ses éléments moraux et corporels.

Toute opposition sur le prix doit être faite entre les mains du vendeur à son adresse bureau de son avocat Maître Ali Jomni sis à la Rue Mohamed Bazez Hammamet dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT. Le présent avis a été publié au journal alchourouk le 20/8/2026.

2026R02483FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Sakiet Ezzit, Sfax, le 23/07/2026, N° de quittance M056503, N° d'enregistrement 26202365, La Sté ELMazraa, Identification Unique N°0035723T, dont le domicile élu est à la Sté Poulina GP1, KM 12, EZZAHRA, Ben Arous, a vendu à Monsieur Mohamed Mounir REBII, carte d'identité n°06003095, dont le domicile élu est au Khecham Ouest, Saida, Sidi Bouzid, La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels, destiné à la vente volaille et dérivé (Mazraa), dans le local sis à la Rte Tunis, Km 8.5, Sakiet Ezzit, Sfax. Toutes les oppositions sont à recevoir à la Sté EL Mazraa dont le domicile élu est à la Sté Poulina GP1, KM 12, EZZAHRA, Ben Arous. Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis est publié au Journal Le Quotidien le 20/08/2026.

2026R02485FCCC2

---

#### **Donation d'un fonds de commerce**

Suivant l'acte notarié rédigé par Mr aymen rmida notaire à Mahdia le 11/05/2026 enregistré à la recette des finances Mahdia le 02/06/2026 (reçu numéro M08407281) Mr youssef bouzid, titulaire de la CIN numéro 08263360, Mahdia a fait don à Mr saber bouzid, titulaire de la CIN 08666395 la totalité du fonds de commerce avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis à la rue ali belhwene Mahdia et ayant pour activité un café.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de donataire saber au siège du fonds de commerce, commençant à courir à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal «le Quotidien» à la date du 21/07/2026 sous le numéro 7767-annonce numéro IP 626/203.

2026S01138FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Aux termes d'un acte de vente enregistré à la Recette des Finances, 3 septembre 1934 à Sousse, en date du 11/08/2026, sous le numéro de quittance M065950 et le numéro d'enregistrement 25201731, Monsieur Meheb Ben Mohamed Abdel Fattah Taouguerti, titulaire de la carte d'identité nationale n°12837338, délivrée à Tunis le 11/12/2025, demeurant à Hay Boukhezr, Bouhsina, Sousse, a vendu à la société "BONEPIE", identifiant unique n°1359171N, ancien registre de commerce n° B09142972014, dont le siège social est sis à l'Avenue Khalifa El Karoui, Sahloul 4054, Sousse El Jawhara, Sousse, représentée par son représentant légal, Monsieur Mohamed Néji Saadi, titulaire de la carte d'identité nationale n°09252288, délivrée à Tunis le 03/02/2020, demeurant à l'Avenue Khalifa El Karoui, Khzama Est, Sousse, le fonds de commerce ayant pour activité :

«Boulangerie et boulangerie-pâtisserie avec fabrication de pâtisseries» immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n° 1711046D, sous le numéro de gestion interne A0983252021, et exploité dans le local commercial sis à la Rue Othman Ibn Affane, Bouhsina, Sousse Ville, Sousse 4000.

La vente a été consentie moyennant le prix de cent trente-cinq mille dinars tunisiens (135 000,000 TND), payable par échéances au moyen de huit (08) lettres de change.

Le prix a été séquestré entre les mains de Maître Akram Mohamed Essid, avocat, et les oppositions au paiement du prix seront reçues par ledit avocat, titulaire de la carte d'identité nationale n°05596960, délivrée à Tunis le 31/07/2010, dont le cabinet est sis à l'Avenue du 3 Août, Trocadéro, 4000 Sousse, et ce, jusqu'à l'accomplissement des formalités de publicité et l'expiration du délai légal d'opposition au prix, conformément aux dispositions des articles 191, 192 et 193 du Code de commerce.

La vente du fonds de commerce a été publiée dans le journal «Essahafa» en date du 18/08/2026.

Toute personne ayant une opposition à formuler sur le prix de vente est invitée à la présenter auprès de Maître Akram Mohamed Essid dans les délais légaux.

2026S01139FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte en date du 4/8/2026 enregistré à la recette des finances de kalaa Soghra en date du 12/08/2026 (N° de quittance M032732) et (N° d'enregistrement 26201416) Mr AYMEN LAMINE sis à la rue 14 Janvier kalaa sghira Sousse ; a vendu à Naima Rhouma sis à bouslim awlad chamekh mehdia ; le fonds de commerce exploité à rue 14 janvier kalaaa sghira Sousse. Les oppositions seront reçues par l'acheteur 20 jours de cette annonce à l'adresse du Fonds de Commerce.

Cette annonce est publiée le 20 août 2026.

2026S01140FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 14/05/2026, enregistré à la recette des finances Bou Argoub le 20/07/2026 sous le n°26200852, Quittance n°M023879, Monsieur Mohamed Kasraoui titulaire de la CIN n°01611598 délivrée à Tunis le 18/10/2011 demeurant à rue El

Amrine Menzel Bouzelfa, Nabeul a vendu à la Société de Production Agricole Teboulba, «SOPAT» dont le siège social est sis à Essaad, Route de Ksour Essef immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°0022671 F la totalité des éléments corporels et incorporels du fonds de commerce exploité dans le local sis à l'avenue de l'environnement Bou Argoub dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés.

Les oppositions seront formulées entre les mains de l'acquéreuse à son siège social sis à Essaad, Route de Ksour Essef - Mahdia et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans les journaux «ECHOUROUK» et le «QUOTIDIEN» du 12/08/2026.

2026S01142FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 18/06/2026, enregistré à la recette des finances El Mourouj le 05/08/2026 sous le n°26203299, Quittance n°M062775, Madame Dalila Abdelkhalek titulaire de la CIN n°00904165 délivrée à Tunis le 05/04/2024 demeurant au 13 rue Sadikia, Cité Erriadh, Mohamedia, Ben Arous Tunis a vendu à la Société de Production Agricole Teboulba, «SOPAT» dont le siège social est sis à Essaad, Route de Ksour Essef immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°0022671F la totalité des éléments corporels et incorporels du fonds de commerce exploité dans le local sis à 536 avenue Ennasser El Mourouj 3 Ben Arous Tunis dédié à l'activité de Fast-Food.

Les oppositions seront formulées entre les mains de l'acquéreuse à son siège social sis à Essaad, Route de Ksour Essef- Mahdia et ce dans un délai de 20 jours à compter de la

publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans les journaux «ECHOUROUK» et le «QUOTIDIEN» du 12/08/2026.

2026S01143FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 4/08/2026 rédigé par Maître Wafa Dhieb, signé le 5/8/2026 et enregistré à la recette des finances Habib Bourguiba le 5/08/2026 enregistrement n°26205036 Quittance n°MO64960 Mr Mounir Ben Tahar Hammemi inscrit au registre national des entreprises sous le n°1094833K demeurant à la route El Mtar km 4 Sfax a vendu à la société SMART TRY représentée par son gérant Bassem Baklouti, société unipersonnelle inscrite au registre national des entreprises sous le n° 1798834Z dont le siège social est à la Route de Gabès km 0.5 Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente des téléphones portables et dont le local est sis à la Route Al Matar km4 Sfax.

Toute opposition doit être signifiée entre les mains du vendeur au lieu de son domicile cité ci dessus dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication de cette annonce au JORT. Cette annonce a été publiée au journal Achourouk en date du 15/08/2026 sous le n°FC26/12891.

2026X01172FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte S. S. P. en date du 07/08/2026, enregistré à la recette des finances de Fouchana en date du 14/08/2026 (Enregistrement N°26203550 et quittance N°M083160), Mr BILEL TAKTAK a vendu à Mr YOUSSEF EZZINE la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la route de Tunis cité Hidhab Fouchana Ben Arous destiné au commerce

d'alimentation générale et vente des volailles et divers avec tous ses éléments corporels et incorporels et ce à un prix de vingt neuf mille dinars (29000d000). Toute opposition sera faite au domicile du rédacteur du contrat de vente Maître bel haj hassen abdessatar sis au 08 rue du Koweït le belvédère Tunis dans les vingt jours qui suivent la parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans 02 journaux Le Quotidien et Echourouk du 20/08/2026.

2026402948FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu de l'acte SSP en date du 12/08/2026, enregistré à la Recette des Finances de la rue Gandhi le 18/08/2026, sous le n°26204088, quittance n°M058435, LA MAISON DU COIFFEUR, MF : 04338642, représentée par ses représentants légaux, Mrs Abdel Nasser El Mehirsi et Mohamed Sofiane El Mehirsi, a cédé à la Société MANUFACTURE DE PRET A PORTER MPP, MF : 0005336V, représentée par son représentant légal, Mr. Monji Makni, avec toutes les garanties légales et de fait, l'ensemble du fonds de commerce destiné au commerce de détail des produits cosmétiques, parfums et articles de coiffure, exploité dans le local sis au n° 44, avenue Habib Bourguiba, Tunis (Passage Clara, à droite en entrant), avec tous ses éléments corporels et incorporels, à l'exception du nom commercial.

Les oppositions seront reçues auprès de l'acquéreuse, à son siège social sis rue n°8612, impasse n°5, ZI de Charguia - Tunis, dans un délai de 20 à compter de la date de publication du présent avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié dans le journal Assabah en date du 21/08/2026.

2026402955FCCC2

## **Location gérance libre**

#### **Location d'un fonds de commerce**

Monsieur Ridha Saadi, agissant en qualité de mandant, a donné en gérance libre à Mme Mabrouka Jebali un fonds de commerce exploité comme café de première catégorie, situé à l'avenue Habib Bourguiba, Siliana, immatriculé au registre de commerce sous le n°A122252011, pour une durée d'une année allant du 01/08/2026 au 01/08/2027, moyennant un loyer mensuel de 1 200 dinars.

Le contrat a été légalisé par la signature de ses deux parties le 07/08/2026 auprès de la Municipalité de Siliana.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 20/08/2026.

2026R02479FCCC3

---

#### **Location d'un fonds de commerce**

##### **Gérance libre**

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce signé en date du 12/08/2026, enregistré à la recette des finances d'El Kabaria le 17/08/2026, sous le reçu n°M057560 et enregistrement N°26301909, Mr Montassar Ben Ayed Ben Ahmed Ben Zekri a loué à Mr Lotfi Ben Hamda Ben Khelifa Dhaoui, du fonds de commerce sous forme de gérance libre, destiné à l'exercice de toutes activités commerciales, sis au 43 bis, rue Hippocrate, Cité Ibn Sina, El Ouardia, Tunis.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal Echourouk en date du 21/08/2026.

2026R02482FCCC3

### Location d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p établi par Maître BARHOUMI MOHAMED Avocat, sis 5 rue 22 janvier 1952 Sousse enregistré le 17/8/2026 à la Recette des Finances Avenue Habib Bourguiba Sfax quittance n°MO66802 enregistrement n°26305238 la société SOPAP a loué à M. Dalel Chikha la totalité du fonds de commerce vente de viandes de volailles et de leurs dérivés nommé MALIHA avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la Résidence EL Ferdaous route Sokra Sfax, les oppositions seront reçues au siège du Maliha sis à la Route Sokra Résidence el Ferdaous Sfax.

Cette location est publiée aux journaux Essabeh et le Temps le 21/8/2026.

2026X01177FCCC3

### Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de gérance libre établi le 29/05/2026 et enregistré à la recette des finances de Manouba en date du 01/06/2026 sous le numéro 26302340 quittance numéro 046744, la société SAMTI FOOD a confié en gérance libre le fonds de commerce sis au Complexe résidentiel et commercial Résidence BADR Lotissement BEN YAHMED, Rez-de-chaussée N°C0-5 Mannouba et exploité sous forme d'un FAST FOOD pour une période de 5 ans pour tous ses éléments corporels et incorporels à la société HAKAN SARAK FOODS.

Cette location a été publiée aux journaux le Quotidien et ECHOUROUK en date du 19/05/2026.

2026402937FCCC3

### CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE PAR GERANCE LIBRE

Par acte sous seing privé manuscrit, portant signatures légalisées, en date du 24/04/2026, enregistré à la Recette des Finances d'El Manzah 6 le 29/04/2026, sous le reçu n°054874 et le numéro d'enregistrement 26303190, Monsieur Soufiane

Taamallah, demeurant 28, rue Saida Khadija bent khoulailad, El Manzah 9C Tunis, propriétaire de la société TAAMALLAH FOOD, société à responsabilité limitée en cours de constitution, représentée légalement par Monsieur Marouane Ben El Habib Ben Rajeb El Zrilli, demeurant à Résidence Taj Ennasr, App n°21, Borj Tourki ARIANA, a cédé l'ensemble du fonds de commerce exploité dans le local n°2, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à l'angle de la rue Mouaouia Ibn Abi Soufiane et de la rue Mustapha Ben Abdessalam El Manzah 5 ARIANA, destiné à être exploité comme restaurant de plats légers et pizza.

Cette cession est consentie pour une durée de cinq années, commençant le 01/07/2026 et prenant fin le 30/06/2031, avec possibilité de renouvellement, sous réserve qu'aucune des deux parties n'en manifeste le refus de renouveler le contrat au moins trois mois avant son expiration.

Toute oppositions sont reçues chez le preneur cédant à son bénéfice à l'adresse du Fonds de Commerce dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au JORT.

Un avis similaire été inséré à addition au quotidien Achourouk du 19/8/2026 page 8.

2026402939FCCC3

### Location d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P de location d'un fonds de commerce en date du 15/05/2026, enregistré à la Recette des Finances La Marsa - Tunis le 20/05/2026 sous le numéro 20303355, quittance n°M070060, et un acte rectificatif de location d'un fonds de commerce en date du 22 et 24/06/2026, enregistré auprès de la Recette des Finances La Marsa le 20/07/2026 sous le numéro 26304817, quittance n°M096162, Mr. Mahmoud Ben Tarak Ben Mahmoud, titulaire de la C.I.N N°09350241, loue sous toutes les garanties de fait et de droit, la totalité du fonds de commerce

sis au 03, rue Omar Ibn Abi Rabiaa, La Marsa, à la société A2 Rise Global Food, M.F : 1993506B, représentée par son gérant Mr. Amine Naouar, titulaire de C.I.N N°15003862, destiné à l'activité de restaurant pour une durée de (5) ans renouvelables, à compter du 01/04/2026.

Toutes oppositions doivent être déposées au bureau de Maître Mohamed Ferjani, sis au 57, rue Om Kalthoum, Tunis, dans un délai de (20) jours à partir de la parution de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» le 15/08/2026.

2026402946FCCC3

## ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

### Constitutions

#### Constitution d'une association

Dénomination de l'association : «Association Majd Denden Culturelle».

Siège social : 37, rue de l'Indépendance, Denden.

Objet de l'association :

- Contribuer à la promotion de la vie sociale et culturelle dans la région, notamment par l'organisation de festivals estivaux et de manifestations culturelles.
- Contribuer à la mise en œuvre d'initiatives sociales et solidaires au profit des personnes à revenu limité et des catégories vulnérables, en coordination avec les structures publiques concernées et les associations similaires.
- Contribuer à la réduction des inégalités sociales, notamment à l'occasion des événements sociaux, du mois de Ramadan et de la rentrée

scolaire, ainsi qu'à l'organisation de campagnes et d'activités de sensibilisation et d'éducation à caractère social et culturel.

- Conclure des conventions de partenariat et de coopération avec les différentes structures publiques et privées ainsi qu'avec les organisations nationales et internationales, et bénéficier des appuis, subventions, dons et libéralités conformément à la législation en vigueur.

Membres du bureau directeur :

- Président : M. Mourad Ben Abed Rahim.

- Secrétaire générale : Mme Saïda Ben Hadj Boubaker.

- Trésorier : M. Anis Tamala.

2026R02468APSF1

---

### **Constitution de Groupement de Développement Agricole**

En vertu d'une déclaration délivrée par Monsieur le Délégué de Tala en date du 22/06/2026, il a été décidé de constituer un groupement :

Nom du groupement : Groupement Hydraulique d'Intérêt Commun de Sidi M'Hamed Tella

Adresse : Sidi M'Hamed Tella

Zone d'intervention : Douar El Ganafelia et Douar Ech-Chouayhia.

Membres :

- Président : Fathi Ganfali

- Trésorière : Alia Ganfali

- Membre : Kamel Gasemi.

2026R02470APSF1

---

### **Constitution d'une association**

Dénomination : Réseau d'associations de suivi du projet Ben Ghayadha à Mahdia

But : Etant donné que le projet Ben Ghayadha représente l'un des défis économiques et sociaux les plus importants auxquels est confrontée la ville de Mahdia, en raison de sa situation stratégique et de son impact profond sur le développement urbain, l'environnement, l'économie et la vie

sociale de la ville, et considérant son rôle fondamental dans la croissance de la ville et son influence sur la région et la Tunisie dans son ensemble, et reconnaissant que le succès du projet dépend non seulement de sa conception et de son financement, mais aussi de son adéquation aux besoins de la ville et aux aspirations de ses habitants - ce qui ne peut être réalisé que grâce à la participation organisée, structurée et continue des citoyens pour faire entendre leur voix et exprimer leurs opinions, et leurs avis.

Association adhérents : ASCIM - Association Mahdia Tawassol- Association Assala Tourisme, Culture et Patrimoine de Mahdia

Siège : Rue El Jem-Mahdia

Président : Habib Iskander Rmiza

Secrétaire Général : Nasser EL AYEB

Trésorier : Yassine Saad El Fekih Ahmed.

2026S01122APSF1

---

### **Constitution d'une association**

Dénomination : Association Festival Saharat El Faskia

Siège : N°2 Cité Nasr - Route Haffouz- Kairouan

Objet : Culturel

But : Contribuer à la promotion du mouvement culturel à Kairouan

- Soutenir les jeunes talents et les artistes locaux

- Renforcer la souveraineté culturelle à Kairouan en coordination avec les autorités compétentes

- Encourager les échanges culturels entre la Tunisie et les pays avec lesquels elle entretient des relations diplomatiques

Présidente : RIM HARRABI

Secrétaire Général : Houssème RABHI

Trésorière : Imen KASSABI.

2026S01135APSF1

### **Constitution d'une association**

- Dénomination : Tunisian Society for Longevity and Healthy Aging.

- Local : Avenue Sidi Abou Alhassan Allakhmi Immeuble la Perla 2 Etage 6 Bur. 61 Sfax 3027.

- Type : Scientifique et sociale.

- Procès-verbal d'huissier de justice, Maître Nejib Besbes : N° d'ordre : 48453 en date du 15/06/2026

- Date de notification à la Présidence du Gouvernement : 23/06/2026

- Date de la décharge de l'accusé de réception par la présidence du Gouvernement :

14/08/2026 - Les buts de l'association :

1) Oeuvrer au soutien et au développement des initiatives scientifiques et des pratiques de santé dans le domaine de la médecine de la longévité et du «bien-vieillir», visant à améliorer la qualité de vie des personnes âgées.

2) Contribuer à Soutenir la recherche scientifique et l'innovation technologique, en encourageant et en encadrant la recherche fondamentale et appliquée, tout en accompagnant les solutions techniques, numériques et intelligentes destinées à optimiser la prise en charge des personnes âgées.

3) Contribuer à Développer les parcours de soins et les approches pluridisciplinaires, en contribuant à l'amélioration de la qualité de la prise en charge médicale intégrée des pathologies complexes, chroniques et aiguës, et en renforçant la coordination entre les différentes spécialités médico-chirurgicales liées aux activités de l'association.

4) Contribuer à Promouvoir les stratégies de prévention et de réhabilitation, en soutenant les programmes médicaux axés sur la prévention et le dépistage précoce de la fragilité et du déclin de la santé, ainsi qu'en développant des mécanismes de rééducation pour préserver ou restaurer l'autonomie motrice et cognitive.

5) Contribuer à la formation et à l'éducation médicale continue, à la diffusion des connaissances médicales fondées sur des preuves (evidence-based medicine), à l'élaboration de guides professionnels et de recommandations scientifiques, ainsi qu'à l'organisation de rencontres et de manifestations médicales sous toutes leurs formes.

6) Contribuer à Etablir des partenariats et des conventions de coopération, en développant des liens d'échange scientifique et académique avec les institutions universitaires, les structures de santé, les organisations et les associations nationales et internationales partageant des intérêts communs.

- Le bureau fondateur :

1) Présidente : Dr Ichrak Charfi.

2) Vice-présidente : Dr Fedia Hamdane.

3) Secrétaire générale : Dr Houda BelFeki.

4) Trésorier : Dr Wacef Ayedi.

2026X01173APSF1

## **Constitution du Syndicat des Copropriétaires**

### **De la Résidence Belle-Vue**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 01/03/2026 et enregistré à la recette des finances de Borj Louzir sous le numéro 26700840, reçu n°M020652 daté du 05/03/2026, et de l'arrêté d'approbation de la commune de Mnihla daté du 19/08/2026 il a été convenu de constituer le Syndicat des Copropriétaires de la Résidence Belle-Vue sise à la Rue des Jasmins Les Jardins d'El Menzah 2 Ariana, et d'élire les membres de son comité comme suit :

- M. Walid Zouaoui : Président

- M. Jamil Choura : Trésorier

- M. Khaled Hmidi : Secrétaire Général.

2026402947APSF1

## **Homologation de résolutions**

### **Nomination du nouveau comité du Syndic des propriétaires**

#### **Immeuble 7 Rue de Sparte - Tunis**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale du 28 juin 2026 déposé à la municipalité de Tunis le 6 août 2026 et enregistré à la recette des finances Habib Thameur à Tunis le 6 août 2026 n°M041543 sous le n°26802138, le nouveau comité du syndic a été constitué comme suit :  
Président du Syndic : M. Noomen Nairi, Trésorière : Mme Sana Zeghdene.

2026R02471APSF2

### **Avis au public**

#### **L'association du "Festival International du sahara de Douz"**

En application des dispositions de l'article 16 du décret-loi n°2011-88 de 2011, portant organisation des associations l'association du "Festival International du Sahara de Douz" porte à la connaissance du public que les articles suivants de ses statuts ont été modifiés : Article (4) Article (10) Article (14).

Cette modification a été adoptée en vertu de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 juin 2026. Enregistrée à la recette des finances de Douz sous le numéro 26801378, en date le 19 août 2026.

Les services de La Présidence du Gouvernement (Secrétariat Général du Gouvernement) ont été notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 26 juin 2026, dont l'avis de réception est revenu portant preuve de la réception du dossier. Les procédures de notification et de mise à jour auprès du Registre National des Entreprises (RNE) ont été accomplies en date du 02 juillet 2026.

2026R02480APSF2

### **Election d'un comité d'un syndic**

#### **Résidence Essaber - Chott Mériam - Sousse**

Suivant PV de l'A.G.Extraordinaire en date du 01/08/2026 rédigé par l'huissier de justice le Maître Wafa Méri Landolsi, déposé à la municipalité de Chott Mériam le 20/08/2026, il a été mentionné l'approbation du rapport moral et financiers et l'élection d'un nouveau comité qui se compose :

Président : Mr Ameur MAY

Vice Président : Mr Jomaa BOUNEB

Trésorier : Mr Foued FEKI.

2026S01144APSF2

### **Homologation de résolution**

#### **Procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat**

#### **Elforate 2 cité el Waha el Agba - Tunis**

Suite à l'assemblée qui c'est déroulée le 24 Mai 2026, il a été élu : Mr Mohamed Ali Hrizi Comme président du syndicat, Mr Mourad Bou Arrouge comme trésorier et Mr Slim Weslati comme secrétaire générale à partir du 1 juillet 2026 d'après le PV enregistré le 18 Août 2026 à la recette des finances de Mornaguia - Manouba sous le N°26801616 reçu N°M049820.

2026402949APSF2

## **ACTES JUDICIAIRES**

### **Ventes aux enchères publiques**

#### **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

Demandeur (Poursuivant) : Kamel MAAMRI, demeurant cité Wifak à Jemmal.

Avocat poursuivant : Maître Anouar BAKKAR, Avocat à la Cour de Cassation, dont l'étude est située à la Place de la Gare à Jemmal. Matricule Fiscal : 1274387/L

Défenderesse (Saisie) : Najia Bent Hassan Ben Hamdane HAMDANE, demeurant rue Ibn Arafat à Menzel Ennour.

Date et lieu de l'Adjudication : L'adjudication est fixée au mercredi vingt-trois septembre deux mille vingt-six (23/09/2026) à neuf heures (09h00) du matin et heures suivantes, par-devant la chambre des ventes immobilières près le Tribunal de Première Instance de Monastir.

Il s'agit de l'ensemble de l'immeuble agricole comprenant 02 pieds d'oliviers, d'une superficie de 750 mètres carrés, situé dans l'Imadat de Menzel Ennour, propriété de la saisie, l'objet du Titre Foncier n°56407 Monastir. Le prix initial est fixé par l'experte Monia ZAAIM et l'expert Ahmed Amir MEKSI à la somme de Trente-huit mille sept cents dinars (38 700,000 DT) selon leur rapport d'expertise conjoint daté de Ksar Hellal le 22 juin 2026, réalisé en vertu de l'ordonnance sur requête n°30716 rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Monastir le 12 juin 2026. Les ressortissants étrangers ne peuvent pas participer à cette adjudication s'agissant d'un immeuble agricole. Toute personne désirant consulter le cahier des charges est priée de s'adresser au greffe du Tribunal de Première Instance de Monastir ou au cabinet de l'avocat poursuivant. La visite de l'immeuble peut être effectuée en coordination avec l'avocat poursuivant.

Charges Grevant l'Immeuble : Il n'existe aucune charge grevant l'immeuble appartenant à la saisie.

2026S01136VEPA1

## **VENTE IMMOBILIERE**

**Etude Maître Imed Mseddi**

**Avocat à la Cour de Cassation**

Partie poursuivante :

Banque de Tunisie, société anonyme, RC n°B1105941996, représentée par

son représentant légal dont le siège social est situé 2 Rue de Turquie Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 501961F/A/P/000.

Partie saisie :

Noureddine Sallemi, titulaire de la CIN 01270133 demeurant à la route Tunis km 3,5 rue du martyr Mohamed Houssin impasse khodhra Sfax aussi zone industrielle Agareb.

Propriété à vendre :

Le bien immobilier situé à la Route de Tunis, Km 3,5, Impasse El Khodhra, Sfax, sur le côté gauche en direction du centre-ville de Sfax, à l'est de la voie ferrée, à une distance d'environ 600 mètres de la Route Nationale n°1.

Le bien objet de la saisie consiste en une petite parcelle de terrain de forme irrégulière, clôturée par des murs sur toutes ses limites, comprenant une petite habitation à deux niveaux, accolée aux propriétés voisines sur la majeure partie de son périmètre.

Elle est limitée : \* au sud par Hassen Dhayebi ; \* à l'est par Trabelsi ; \* au nord par younes Trabelsi ; \* à l'ouest par une impasse sans issue constituant l'accès au bien, d'une largeur variant entre 7,65 m et 9,20 m.

La superficie totale de la parcelle est de 103,22 m². Le relevé métrique commence à l'angle sud-ouest, puis se poursuit comme suit : 4,00 m vers le nord, ensuite 18,20 m vers l'est, puis 8,00 m vers l'ouest, ensuite 3,80 m vers le nord, puis 10,20 m vers l'ouest jusqu'au point de départ, conformément au rapport de l'expert Elyes Medhioub.

Le bien comprend une petite habitation à deux niveaux, dont l'entrée principale est située à l'ouest. La superficie bâtie totale est de 114 m², répartie à raison de 57m² par niveau. Rez-de-chaussée (57 m²) : \* une petite véranda couverte située à l'ouest, d'une largeur de 1,45 m ; \* un hall central de 4,126 x 3,50 m ; \* une chambre située au nord, de 3,80 x 3,35 m ; \* une petite cuisine de 2,45 x 2,66 m, comprenant un petit cabinet

de toilettes ; \* un escalier intérieur donnant accès à l'étage ; \* une cour intérieure non couverte (cour de ventilation et d'éclairage) située à l'angle sud-est, de 3,85 x 3,90 m, comportant un placard mural destiné au rangement. Etage (57 m²) : \* un hall central de 2,26 x 3,34 m, comprenant un petit débarras de 2,30 x 1,10 m ; \* une chambre parentale orientée à l'est, de 3,90 x 3,50 m ; \* une chambre pour les enfants située au nord, de 3,80 x 3,30 m, munie d'une fenêtre orientée à l'est donnant sur la cour de ventilation et d'éclairage ; \* un bloc sanitaire de 1,10 x 2,64 m.

L'habitation est mitoyenne sur la majorité de ses côtés, à l'exception de la façade ouest et de la partie sud-est donnant sur la cour de ventilation.

La toiture est réalisée en béton armé avec finition en staff.

Les sols sont revêtus de carreaux en céramique et les escaliers sont habillés de faïence jusqu'à une hauteur de 2,20 m. Les portes intérieures sont en bois ordinaire.

Les équipements sanitaires sont de bonne qualité.

La cuisine est équipée de meubles hauts et bas, de petits plans de travail en marbre ainsi que d'un évier.

L'habitation est raccordée au réseau électrique, à l'eau potable et au réseau d'assainissement.

Elle est entièrement peinte et présente un état général relativement bon.

Du côté ouest, le bien est équipé d'un grand portail métallique ouvrant sur l'impasse et permettant l'accès des véhicules et des piétons.

Ce portail donne sur un passage rectangulaire revêtu de carrelage, couvert par une structure métallique recouverte d'une plaque plastique transparente, utilisée comme abri pour voiture (abri).

Ce passage conduit directement à la petite véranda située à l'ouest, où se trouve la porte principale de l'habitation.

Mise à prix :

Fixée à cent cinquante mille dinars (150.000,000D) en plus des frais et honoraires fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis au palais de justice rue Victor Hugo Sfax le lundi vingt et un septembre deux mille vingt six 21/09/2026 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax.

2026X01169VEPA1

---

## **VENTE IMMOBILIERE**

**Etude Maître Imed Mseddi**

**Avocat à la Cour de Cassation**

Partie poursuivante :

Banque Tuniso - Koweitienne, société anonyme, M.F : 000/M/A/12357S, représentée par son Directeur général dont le siège social est situé 10 Bis avenue Mohamed V Tunis, qui a élu domicile chez la société de recouvrement de créances B T K FINANCES (EL ESTIFA) MF 0514211 Q sise au 11 rue Hedi Nouira Tunis, Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 501961F/A/P/000.

Partie saisie :

Mahmoud ben Mohamed Fathi Dkhil, titulaire de la CIN 05930888, demeurant à cité Zouhour Gabès.

Propriété à vendre :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°116578 Sfax, dénommé «Wassila 49», sis à district Skhira Sfax, d'une superficie totale de 445 m².

Le bien consiste en une parcelle de terrain nue.

Mise à prix :

Fixée à vingt six mille sept cent dinars (26.700,000D) en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3, rue Ahmed Aloulou n°4 à côté de la CNSS Sfax le mercredi trente septembre deux mille vingt six (30/09/2026) à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax2.

2026X01170VEPA1

---

## **Vente aux enchères publiques**

**Suite à une saisie immobilière**

**Maître MALEK ELLOUMI Av Hedi Nouira imm la couronne Sfax eljadida**

A la demande de Mr RACEM KACHAOU, domicile élu chez son avocat Maître MALEK ELLOUMI Av Hédi Nouira im la couronne Sfax eljadida, Contre la partie saisie :

MOHAMED WASSIM KALLEL, domicile élu chez son avocat Maître ALI BEN KHAYEM 64 Rue Habib Maazoun im Mondial Sfax.

A la diligence de Maître MALEK ELLOUMI avocat Av Hedi Nouira imm la couronne Sfax eljadida.

Désignation de l'immeuble saisi : La propriété, composée de 120,05 parts indivises issues de la division de la totalité du bien en 686 parts, immatriculée sous le numéro 3240 au registre foncier de Sfax, située route de Sidi Mansour, km 3, à Sfax, d'une superficie de 686 m², comprend un bâtiment de deux étages abritant deux logements indépendants. La surface habitable du rez-de-chaussée est de 214 m² et se compose d'une véranda exposée sud-est, d'un séjour, d'un couloir desservant trois chambres, une salle de bain et des toilettes. On y trouve également une cuisine donnant sur une véranda.

L'étage supérieur, d'une surface habitable de 205 m², comprend une terrasse, un salon, une salle de séjour, trois chambres (dont deux donnent sur une terrasse), une salle de bain, des toilettes d'une cuisine qui s'ouvre également sur une terrasse. La propriété comprend également un studio de 50 m² situé dans l'angle ouest du terrain, composé d'un débarras, d'une chambre, d'une cuisine, et des toilettes. Enfin, la propriété comprend un studio de 23 m², avec un hall, une chambre, une cuisine et des toilettes.

Mise à prix : soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingts dinars et 940 millimes (79 580 940 d), plus divers frais et dépenses.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu à la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax, lundi 21/9/2026 à partir du 9h du matin. La visite de l'immeuble se fait pendant toute la semaine durant les horaires de travail administratif.

2026X01176VEPA1

## **VENTE IMMOBILIERE**

1) PARTIE POURSUIVANTE : Mohamed Ali RAHMOUNI SIS EL bassatine Kasserine

2) PARTIE SAISIE : ALI SHILI sis à tala Kasserine

3) AVOCAT POURSUIVANT : Maître Haggui Riadh Avocat près la cour d'appel demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba - Kasserine.

4) L'IMMEUBLE SAISI : des parts indivises de titre foncier n°25025 Kasserine composé de 622,286 parts de la totalité des parts.

5) MISE A PRIX : cent quatre vingt sept mille quatre cent soixante et onze dinars et 550 millimes.

6) DATE D'AUDIENCE : Le lundi : 28 septembre 2026 à partir de 8h 30 du matin à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Kasserine.

7) LA VISITE DE LIEU : est possible pendant les heures ouvrables de tous les jours de semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant.

2026402931VEPA1

## **Vente immobilière aux enchères publiques**

**Maître ADEL HANNACHI**

**Avocat à la Cour de Cassation**

**6 Rue d'Autriche - Tunis**

**Tél : 71894201**

**Fax : 71894202**

Partie saisissante : La Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA, Registre National des Entreprises Identifiant Unique n°000110F élisant domicile au cabinet de son avocat maître Adel HANNACHI, avocat à la Cour de Cassation dont le cabinet est au 6 Rue d'Autriche Tunis, MF n°1069365H.

Partie saisie : Aymen Ben Mohamed SOUISSI, Tunisien, né le 26/06/1984 à Kerkennah, Directeur de Société, titulaire de la CIN n°08199729, demeurant à Kerkennah El Ramla Sfax.

Avocat poursuivant : Maître ADEL HANNACHI, 6 Rue d'Autriche - 1002 Tunis

Descriptif de l'immeuble : La totalité des parts indivises soit 513 parts de l'immeuble sis à Soukra Ariana d'une superficie globale de 3030 m<sup>2</sup> objet du titre foncier n°16704 Ariana dénommé «Mohamed Salah» sise à l'angle de deux rues dérivant rue El Massoudi La Soukra Ariana consistant en un terrain nu d'une superficie de 513 m<sup>2</sup> clôturé d'un mur à hauteur de deux mètres et d'une longueur de 92 mètres.

Valeur du terrain nu : 513 m<sup>2</sup> x 1200,000 DT = 615600,000 DT.

Valeur des constructions : 92 m<sup>2</sup> X 150,000 DT = 13800,000DT.

Valeur Totale terrain et constructions : Six Cent Vingt Neuf Mille Quatre Cent Dinars (629400,000 DT).

La mise à prix :

La mise à prix a été fixée à la somme de Six Cent Vingt Neuf Mille Quatre Cent Dinars (629400,000 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le Lundi 28/09/2026 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance d'Ariana (chambre des ventes immobilières) situé à Cité Administrative Ariana.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières d'Ariana ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur d'Ariana.

2026402951VEPA1

## **Vente immobilière aux enchères publiques**

POURSUIVANTE : Tunisian Saudi Bank T.S.B (Ex Stusid Bank). S.A., sise 32 Rue Hédi Karray Tunis. R.N.E. n : 0013026 E. En sa qualité de créancier hypothécaire saisissant.

PARTIE SAISIE :

Mustapha Ben Hedi Ben Hmida TRABELSI C.I.N. n°00557305 demeurant Résidence Tanit, Immeuble 4 Appartement 41, Sidi Daoued. Tunis.

En sa qualité de caution hypothécaire de la société de promotion immobilière «Menzel Mabrouk», et partie saisie.

AVOCAT POURSUIVANT:

Maître ATALLAH Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000). Tél : 71 285 959.

PARTS INDIVISES OBJET DE LA VENTE :

L'immeuble situé à la rue El Kanz, qui débouche sur la rue Salah Mourali, elle-même débouchant sur la rue de la Mosquée Erraoudha à Soukra, gouvernorat de l'Ariana. Il s'agit d'un terrain dont la majeure partie est occupée par des constructions à usage d'habitation soumises au cahier des charges du plan d'aménagement urbain de la municipalité de La Soukra (zone UAa).

Objet du titre foncier n°74508 Ariana, dénommé «El Afrah 31», d'une superficie totale de 10077,00 m<sup>2</sup>, subdivisée en 10077 parts.

Selon les déclarations du représentant du demandeur et les documents mis à la disposition de l'expert, le défendeur, M. Mustapha Ben Hedi Ben Hmida Trabelsi, est propriétaire d'une superficie de 958,00 m<sup>2</sup> dans ledit bien.

M. Mustapha Trabelsi a acquis cette superficie de 958,00 m<sup>2</sup>, conformément au titre foncier et au certificat de propriété, à la suite de trois acquisitions successives :

\* 79 parts enregistrées le 27/11/1990 ;

\* 400 parts enregistrées le 24/09/1996 ;

\* 479 parts enregistrées le 25/03/1998.

L'expert, M. Jamel Beltaïef, a constaté qu'en appliquant les données figurant sur le plan annexé aux précédents rapports d'expertise relatifs au bien, la quote-part de M. Mustapha Trabelsi correspond à un terrain nu délimité comme suit :

\* Au nord : propriété appartenant à un tiers sur une longueur de 30,30 m ;

\* Au sud : terrain nu appartenant à un tiers sur une longueur de 40,72 m ;

\* A l'est : propriété appartenant à un tiers sur une longueur de 30,59 m ;

\* A l'ouest : une parcelle de terrain de 79,00 m<sup>2</sup> appartenant à un tiers, puis une voie publique sur une longueur de 10,53 m.

La quote-part de M. Mustapha Trabelsi consiste en une parcelle de terrain constructible couverte par le plan d'aménagement urbain de la municipalité de La Soukra (zone UAa), destinée notamment à des lots individuels comportant un rez-de-chaussée et deux étages.

Le bien est situé dans un tissu urbain diversifié, entouré d'un réseau routier moderne facilitant son accès. Il bénéficie également de la proximité de nombreuses infrastructures et services tels que les transports publics, les établissements d'enseignement, les espaces de loisirs, les structures de santé ainsi que divers commerces et services.

La zone est desservie par l'eau potable, l'électricité et le gaz, et est raccordée au réseau public d'assainissement.

MISE A PRIX : Après Réduction :

Six Cent Cinquante Trois Mille et Quatre Cent Dinars (653.400,000) hors frais.

DATE ET LIEU DE VENTE : Après Report :

Lundi 21 Septembre 2026 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de l'Ariana.

VISITE DES LIEUX :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

2026402952VEPA1

---

### **Vente aux enchères publiques**

**ETUDE MAITRE TAREK LAHMAIER  
AVOCAT PRES LA COUR DE  
CASSATION**

**106 BIS RUE DE PALESTINE 1002  
TUNIS**

**TEL : 71.801.300**

**FAX : 71.783.701**

**Matricule fiscal : 1409999/G/A/P**

POURSUIVANT : Tunisian Saudi Bank «TSB» Ex. Stusid Bank Société Anonyme représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 32, rue Hédi Karray Tunis M.F 013026 E/P/M/000.

PARTIE SAISIE : Mouna Mernissi, CIN 06399170 demeurant à Boukrim El Haouaria Nabeul.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître Tarek LAHMAIER avocat près la cour de Cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

DESIGNATION DU BIEN A VENDRE : 1100 parts indivises (1100m<sup>2</sup>) du bien objet du T.F 600810 Nabeul dénommé «Emna» d'une superficie totale de 4341 m<sup>2</sup> sis à Nabeul, consistant en un terrain agricole nu.

MISE A PRIX : (66.000,000 D.T) outre les frais de poursuite.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : Lundi (28 Septembre 2026) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Nabeul à partir de 09H du matin.

LA VISITE DES LIEUX : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

OBSERVATION : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien

présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2026402953VEPA1

---

### **Avis aux créanciers**

#### **Clôture de liquidation**

##### **Dossier n°04**

Le liquidateur Maître Mokhless Youssef, informe le public de la décision du Tribunal de Première Instance de Tunis 2 en date du 10/07/2026 la clôture de la mission de liquidation de l'héritage de Mohamed ben taye b hamdi les opérations de liquidation susmentionnées ont été clôturées après accomplissement de toutes les procédures légales.

2026402943VEPA2

---

### **APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UN GROUPE FRIGORIFIQUE**

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE RAFFINAGE DES HUILES ALIMENTAIRES**

**«STIROA»**

**ROUTE EL FAHS KM 29 JBEL EL OUST ZAGHOUAN 1111, TUNISIE**

**Identifiant Unique : 0736255L**

Suite au procès-verbal tenu le 11 Août 2026 au tribunal de première instance de Zaghwen, il a été décidé ce qui suit :

L'appel des offres pour l'achat d'un groupe frigorifique au profit de la société de raffinages des huiles alimentaires «STIROA» conformément aux spécifications techniques suivantes :

- Type d'équipement : Groupe de production d'eau glacée

Puissance Frigorifique de référence : 32,245 WATT

- Puissance frigorifique requise : 28,000 WATT

- température de l'air: °C45 إلى °C35 من

- débit eau: 2000L PAR H

- température d'entrée d'eau: 40°C
- température de sortie d'eau: 10°C
- type de condenseur: refroidi Par air
- type de fluide: Eau glacée
- état de l'équipement: neuf et non utilisé.

Les fournisseurs spécialisés dans le domaine des équipements de réfrigérations; de climatisation, et de traitement de l'air souhaitent participer à cette appel d'offres sont invités à présenter leurs offres accompagnés d'une fiche technique détaillée de l'équipement proposé, comprenant toutes les caractéristiques techniques.

Les offres doivent être déposées sous pli fermés au bureau de mandataire de justice Monsieur Mondher Hamdi sise à l'immeuble n°02, 2ème étage route mdjez el beb Bougatfa 2 sidi hcine Tunis ou à contacter le numéro 71 559 671 dans un délai ne dépassant pas 10 jours à compter de la date de publication du présent appel d'offre au journal officiel de la République Tunisienne.

2026402954VEPA2

## CONVOCATIONS

### Sociétés anonymes

**MAKLADA SA**

**SOCIETE ANONYME**

**AU CAPITAL SOCIAL DE 8.139.800 DINARS**

**SIEGE SOCIAL : ZONE INDUSTRIELLE BORJ CEDRIA 2855, BIR EL BEY**

**IDENTIFIANT UNIQUE : 830003X**

Les actionnaires de la société MAKLADA SA sont conviés à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra mardi 22 septembre 2026 à 11 heures du matin à l'hôtel Mirage Hammamet, avenue Bettino CRAXI, Jinen Hammamet pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des rapports du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice 2025.
3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025.
4. Approbation des conventions rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales
5. Affectation des résultats de l'exercice 2025
6. Quitus aux administrateurs
7. Fixation du montant des jetons de présence
8. Pouvoir pour formalités.

2026R02481SANB3

### CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**COMPAGNIE TUNISIENNE DE FORAGE**

**SOCIETE ANONYME**

**CAPITAL SOCIAL : 10 500 000 DINARS**

**R.C. : N°B135442001**

**Affiliée à la CNSS sous le numéro : 65.283/02**

**Identifiant Unique : 0013747H/A/M/000**

**SIEGE SOCIAL : 19 RUE DE L'ARTISANAT CHARGUIA 2 AEROPORT 2035 - ARIANA**

Messieurs les actionnaires de la COMPAGNIE TUNISIENNE DE FORAGE «CTF» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire N°53, le mercredi 23 septembre 2026 à 10h au Siège social : 19, Rue de l'Artisanat Charguia 2 Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la nomination de nouveaux membres au Conseil d'Administration de la CTF.
2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société pour l'exercice 2025.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025 ainsi que les opérations et conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2025.

6. Fixation du montant des jetons de présence du conseil d'administration pour l'exercice 2025.

7. Fixation du montant des jetons de présence des membres de la commission permanente d'audit pour l'exercice 2025.

8. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

9. Approbation de l'autorisation du Conseil d'Administration au Président Directeur Général de la Compagnie Tunisienne de Forage de conclure des emprunts importants dans le cadre des dispositions de l'article 24 des statuts de la Compagnie Tunisienne de Forage.

10. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

11. Délégation de publication.

2026402932SANB3

### CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**COMPAGNIE TUNISIENNE DE FORAGE**

**SOCIETE ANONYME**

**CAPITAL SOCIAL : 10 500 000 DINARS**

**R.C : N°B135442001**

**Affiliée à la CNSS sous le numéro : 65.283/02**

**Identifiant Unique : 0013747H/A/M/000**

**SIEGE SOCIAL : 19 RUE DE L'ARTISANAT CHARGUIA 2 AEROPORT 2035 - ARIANA**

Messieurs les actionnaires de la COMPAGNIE TUNISIENNE DE FORAGE «CTF» sont convoqués à

l'Assemblée Générale Extraordinaire n°13, le mercredi 23 septembre 2026 à 11h au siège social : 19, Rue de l'Artisanat Charguia 2 Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Statuer sur la situation financière de la Compagnie Tunisienne de Forage «CTF» conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2026402933SANB3

---

### **Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire**

**SIDENOR - SA**

**Au capital 61.500.000 Dinars**

**Siège social : Bir Mcherga - Gare, Zaghouan**

**Identifiant Unique : 0287817Y**

Les actionnaires de la société SIDENOR, Société Anonyme au capital de 61.500.000 dinars immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°0287817Y, sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 11 septembre 2026 à 10 heures aux bureaux de la société sis à l'immeuble Monaco Avenue du Japon Montplaisir Tunis en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation
2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025;
3. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes;
4. Approbation du rapport de gestion et des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025;
5. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;
6. Affectation des résultats
7. Désignation d'un co-commissaire aux comptes. ;
8. Renouvellement du mandat des administrateurs;

9. Quitus à donner au Conseil d'Administration pour sa gestion durant l'exercice 2025;

10. Allocation des jetons de présence.

11. Pouvoirs pour formalité.

2026402934SANB3

---

### **Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 septembre 2026**

**République Tunisienne**

**Société de Gestion de la Technopole Sidi Thabet**

**S.A au capital de 6 139 900 de Dinars**

La Société de gestion de la TechnoPole Sidi Thabet-BiotechPole Sidi Thabet, société anonyme au Capital de 6 139 900 dinars siège social : Sidi Thabet 2020 - Ariana, MF : 1062122J/A/M/000.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société de Gestion de la Technopole Sidi Thabet, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 22 septembre 2026 à 10 h, à la Salle des Réunions de la pépinière d'entreprises de la Technopole Sidi Thabet à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de la réunion de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2025.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025 et présentation des comptes dudit exercice.

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les états financiers et sur les conventions réglementées de l'exercice 2025.

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des états financiers ainsi que des conventions réglementées relatives à l'exercice 2025.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2025.

- Affectation des résultats de l'exercice 2025.

- Affectation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2025.

2026402944SANB3

### **Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 septembre 2026**

**République Tunisienne**

**Société de Gestion de la Technopole Sidi Thabet**

**SA au Capital de 6 139 900 de Dinars**

La Société de gestion de la TechnoPole Sidi Thabet - BiotechPole Sidi Thabet, Société Anonyme au Capital de 6 139 900 dinars siège social: Sidi Thabet 2020 - Ariana, MF : 1062122J/A/M/000.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société de Gestion de la TechnoPole Sidi Thabet, sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 22 septembre 2026 à 11 h, à la Salle des Réunions de la pépinière d'entreprises de la Technopole Sidi Thabet à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de prolongation des délais de souscriptions dans l'opération de l'augmentation du capital de la société de gestion;

2. Délégation des pouvoirs pour la réalisation et la clôture de l'augmentation du capital;

3. Délégation des pouvoirs pour modification de l'article 6 du statut de la Société de Gestion de la TechnoPole Sidi Thabet ;

4. Pouvoirs pour accomplir les formalités de publication.

2026402945SANB3

---

### **CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**ARTICLE 276 Du CODE DES SOCIETES COMMERCIALES**

**LA GENERALE DE PATISSERIE ET DE CONFISERIE GEPACO**

**Société Anonyme**

**Capital Social : 14.351.600 Dinars**

**Siège Social : Zone Industrielle Route Nationale n°03 - Route Expresse Km 26 - Jebal Ouest - 1100 Zaghouan**

**Identifiant Unique : 0633291 W**

Annule et remplace la publication de la convocation du 14/08/2026 reçu n°2026 42899 SAN B3.

Les actionnaires sont convoqués par le conseil d'administration du 12 août 2026 à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le 18 septembre 2026 à 10H00 par visioconférence et en présentiel au siège social de la Société avec comme points à l'ordre du jour :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée;
  2. Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la Société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2025 ;
  3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2025 ;
  4. Approbation de conventions réglementées;
  5. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2025 ;
  6. Quitus aux administrateurs;
  7. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes.
- 2026402950SANB3

---

## Sociétés à responsabilité limitée

### Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

**Sté Tabarka Tourisme & loisirs - SARL**

**Capital Social : 50.000 Dinars**

**Siège Social : Zone Touristique Tabarka**

**Identifiant Unique : 0038068Y/A/M/000**

Nous avons l'honneur de convoquer les associés de la société Tabarka Tourisme Et Loisirs pour l'assemblée générale extraordinaire de la société Tabarka Tourisimes et Loisirs qui sera tenue le 26/09/2026 au siège social de la société sis à la zone touristique Tabarka (espace bab elbahr) à 11 h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Autorisation de la conclusion d'un crédit bancaire.  
2026402935SRLB3

---

### Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

**Sté Tabarka Tourisme & loisirs - SARL**

**Capital Social : 50.000 Dinars**

**Siège Social : Zone Touristique Tabarka**

**Identifiant Unique : 0038068Y/A/M/000**

Nous avons l'honneur de convoquer les associés de la société Tabarka Tourisme Et Loisirs pour l'assemblée générale ordinaire de la société Tabarka Tourisimes et Loisirs qui sera tenue le 26/09/2026 au siège social de la société sis à la zone touristique Tabarka (espace bab elbahr) à 10 h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation des rapports de gestion pour l'exercice 2025.
  - 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025.
  - 3- Approbation des états financiers 2025
  - 4- Affectation des résultats de l'exercice 2025.
  - 5- Quitus au gérant pour sa gestion de l'exercice 2025.
- 2026402936SRLB3

---

## DIVERS

### Avis au public

#### Perte d'un titre de propriété

Mr Mohamed Anouar Ben Mohamed Habib Ben Mohamed Medini, titulaire de la carte d'identité nationale n°02191170, délivrée le 11/06/2005, informe de la perte du titre de propriété n°918/12, relatif au titre foncier n°11374 Béja, conformément

au certificat de perte délivré par le poste de la Sûreté nationale de Zahret Medien en date du 18/08/2026, enregistré sous le n°92/026.

2026R02484DIVD2

---

### AVIS

Les Héritiers du feu Mohamed Ben Taieb Boujelben avisent que leur antécédent était propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 676.84 m² renfermant une maison à la route d'El Ain klm 5.5 Sfax.

Que son titre de propriété étant perdu, ils veulent en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Mohamed Chafii et Mohamed Karray.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2026X01167DIVD2

---

### AVIS

Mme Zweri Houda en qualité de propriétaire déclare par le présent la perte de son titre et origine de propriété s'agit de la vente daté du 26/08/2011 enregistré le 07/09/2008 N°M039708 et de la vente daté du 05/11/2010 enregistré le 31/07/2012 N°M041758 par les notaires Wajdi Kannou et Yassine Rbeii concernant le lot de terrain de superficie de 1213.25 sise à forêt de Sfax rte Gremda km 7.5 merkez sahnoun rue errached et elle prétend avoir un deuxième titre tenant place à l'origine.

Toute opposition doit parvenir au Maître Kannou Wajdi Imm Tej bloc B 2ème étage n°5 Sfax dans un délai de 30 jours de la date de la publication.

Toute opposition, après ce délai est irrecevable.

2026X01168DIVD2

## AVIS

Mr Ahmed Ben Mohamed Ben Selem Elchewi annonce que son titre de propriété d'un terrain de superficie 408 mètres carrés sise à Sfax karkana chargui cité nommé El Marsa par un acte de vente notarié daté le 15 Janvier 2014 enregistré à la recette des finances rue l'Arbi Zarrouk Sfax le 20 Juin 2014 sous N°M036560 écrive par les notaires Salah Elfki et Mohsen Kammoun et il désire se faire une copie originale à son titre.

Tous contestant devra s'adresser au notaire Abd Allah Hachicha à Sfax Bâb Bahar devant la Cour d'Appel de Sfax Immeuble L'Aadhar 1 bureau N°2.

2026X01174DIVD2

---

## AVIS

Monsieur Mounir Elhmani porte à la connaissance du public la perte de son titre d'une maison N°42 située sur une parcelle de terrain de 125,06 m² sis à la route Mahdia km 3 Sfax. Par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du notaire Ben amira Ezzeddinne à la médina arabe n°7 rue des notaires Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours.

2026X01175DIVD2

---

## Acte de vente

### Chambre de mise à jour auprès du tribunal foncier de Bizerte

En exécution de la décision préliminaire rendue par la chambre de mise à jour des actes immobiliers auprès du tribunal foncier de Bizerte, dans l'affaire n° 10714, ordonnant la

publication au journal officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, en langue arabe et en langue française, pendant deux jours successif des actes sous seing privé de vente celui conclu le 20 août 1971 par Makki bin Ahmed Bouhdida au profit de Mohamed bin Haj Ismail bin Al-Akhal et du contrat de vente en date du 17 août 1976 conclu par Mohamed bin Haj Ismail bin Al-Akhal au profit de Hassan bin Ammar bin Ahmed Al-Hamrouni, concernant le bien immatriculé sous le n°70725 Bizerte :

Le premier contrat : un acte sous seing privé daté du 20 août 1971, conclu entre Mr. Makki bin Ahmed Bouhdida, domicilié à rue ong al-Jamal, Ras al- jabal et Mr Mohamed bin Haj Ismail bin Al-Akhal domicilié à rue Mrad, Ras al- jabal son premier chapitre stipule que Mr. Makki Bouhdida a vendu et livré, avec toutes les garanties légales et tous les droits, à Mr Mohamed bin Al-Akhal, qui a accepté, la totalité d'une parcelle de terrain sablonneuse, nue d'une superficie d'environ trois ares et demi, situé à al-hawash, une des exploitations agricoles de Ras al-jabal. Ce terrain est bordé au nord par une route, à l'est et au sud par la forêt d'al-haj Omar al-weslati, et à l'ouest par la forêt domaniale. Il n'est pas immatriculé, la vente et l'acceptation ont eu lieu après visite, examen et disposition du terrain par l'acheteur. Le deuxième chapitre indique le prix d'achat convenu de trente dinars (30.000). Les frais sont réglés en espèces et le vendeur en accuse réception. Le troisième chapitre porte sur la reconnaissance par l'acheteur de la prise de possession immédiate du terrain et sur le paiement par ce dernier de tous les droits et frais

d'enregistrement applicables à compter de la date du contrat. Le quatrième chapitre traite des obligations de l'acheteur liées à ce contrat.

Le deuxième contrat : un acte sous seing privé daté du 17 août 1976, sur la base de la licence du gouverneur n°52467 daté du 22 juillet 1976, par lequel Mr Mohamed bin Haj Ismail bin Al Akhal a vendu et livré, sous toutes les garanties et droits légaux, à Mr. Hassan ben Ammar ben Ahmed El-Hamdouni, domicilié rue Zarkoun, Tunis, lequel a accepté de lui la totalité du terrain nue situé à El-Hawash, Ras al-jabal, bordé au nord par une route, à l'est et au sud par la forêt d'al-haj Omar al-weslati, et à l'ouest par la forêt domaniale, d'une superficie de trente ares (30 ares), pour un prix de deux cents dinars (200 dinars), que le vendeur susmentionné a reçu de l'acheteur et a entièrement acquitté son obligation, car ils ont ainsi acheté et vendu et contracté, avec le prix mentionné et l'objet requis. De ce fait, le vendeur a renoncé à ses droits sur la parcelle de terrain vendu, et l'acheteur a reconnu l'avoir vue, examinée, acceptée, possédée et aliénée.

2026402938DIVD2

---

## Perte d'un titre de propriété

Monsieur Abdelmajid Ben Mohamed Ben Ali Ayadi, titulaire de la CIN n° 01560912 délivrée le 02/02/2026, informe avoir perdu le titre de propriété net 152210 relatif au titre foncier n°41890 par le chef de poste de la garde nationale de Bizerte Sud en date du 17/06/2026.

2026402941DIVD2